

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1900

(AMENDMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1900 s'élève à. fr. 29,245,259 »

Les crédits alloués par le Budget de 1899 montent à . . . 28,819,140 »

AUGMENTATION . . . fr. 426,119 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900 fr. 27,815,581 »

— 1899 26,893,170 »

AUGMENTATION . . . fr. 922,411 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 fr. 1,429,678 »

— 1899 1,928,970 »

DIMINUTION . . . fr. 496,292 »

soit en plus fr. 426,119 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1900 fr. 545,100 »

— alloué pour 1899 528,980 »

AUGMENTATION . . . fr. 14,120 »

Cette augmentation comprend une somme de 1,500 francs équivalente à l'économie annuelle qui résulte de la suppression des indemnités allouées précédemment au personnel pour la rédaction des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement aux trois degrés. Ces indemnités étaient supportées par les crédits spéciaux relatifs auxdits rapports (art. 72, 89 et 113 du présent Budget). Deux de ces crédits (art. 89 et 113) sont diminués chacun

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'une somme de 1,500 francs; le troisième n'a pas lieu d'être en 1900 et n'est inscrit au présent Budget que pour mémoire

Jusqu'à concurrence de 1,500 francs, l'augmentation du crédit de l'article 2 provient donc en quelque sorte d'un transfert. Dans son ensemble, elle se justifie par l'extension de certains services (garde civique, enseignement moyen, enseignement primaire, bureau de l'expédition), due aux nombreux et importants travaux occasionnés par les nouvelles lois et les nouveaux règlements.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	61,000	»
— alloué pour 1899		59,400	»
AUGMENTATION	fr.	1,600	»

Cette augmentation est rendue nécessaire par l'accroissement du personnel de l'Administration centrale et par l'extension de certains services ressortissant au Département.

Le crédit du littéra *b* des développements : *Frais du BULLETIN DU MINISTÈRE*, peut être diminué sans inconvénient d'une somme de 1,200 francs, laquelle est reportée au littéra *a*.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Les dépenses à charge de ce crédit, s'appliquant à des groupes nombreux de fonctionnaires, subissent des fluctuations sensibles dépendant de circonstances qu'il est impossible de prévoir avec une certitude suffisante. Ces dépenses appartiennent à la catégorie de celles « qui résultent uniquement » de l'exécution nécessaire et inévitable des lois et règlements..., etc. ». C'est pourquoi l'on propose de faire suivre le libellé actuel de la mention « Crédit non limitatif ». (Cons., art. 5 de l'arrêté royal du 19 février 1848.)

ART. 8. — *Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1^{er} janvier 1900.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	150	»
— alloué pour 1899		300	»
DIMINUTION.	fr.	150	»

La modification du libellé et la réduction du crédit résultent d'une extinction.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10 — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	46,000	»
— alloué pour 1899		43,500	»
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

Les augmentations quinquennales de traitements prévues par la loi du 3 juillet 1894 en faveur des secrétaires communaux, auront pour effet d'élever en 1900 le montant total des traitements de ces agents à près de 2,500,000 francs.

On évalue donc à 46,000 francs la somme nécessaire pour permettre l'exécution du n° 4° de l'article 4 de la loi du 30 mars 1861, prescrivant à l'État d'allouer annuellement à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux un subside égal à 2 % de la somme totale des traitements des secrétaires qui participent à la Caisse.

ART 12. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	85,000	»
— alloué pour 1899		98,400	»
DIMINUTION.	fr.	13,400	»

L'expérience a démontré qu'un crédit de 85,000 francs est suffisant.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 18. — *Traitements des employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,143,502	»
— alloué pour 1899		1,133,502	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Cette augmentation est la conséquence naturelle de l'application du nouveau règlement organique des administrations provinciales (arrêté royal du 15 juin 1897), qui a réduit le nombre d'années requis pour l'attribution de la moyenne et du maximum du traitement attaché à chaque grade.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 488,120 »
— voté pour 1899	483,080 »
AUGMENTATION.	fr. 5,040 »

L'élévation à la 2^e classe des arrondissements d'Alost et de Saint-Nicolas-Termonde, aujourd'hui de 3^e classe, est rendue nécessaire tant par l'importance administrative de ces arrondissements que par l'accroissement de leur population. Celle-ci est de beaucoup plus élevée que celle de plusieurs arrondissements appartenant à la 2^e classe.

L'augmentation proposée est destinée à faire face aux frais à résulter de cette double modification.

ART. 22 du Budget de 1899. — *Frais de célébration des fêtes nationales ; frais d'illumination.*

L'organisation des fêtes nationales a cessé d'être dans les attributions de l'Administration des Affaires provinciales et communales pour passer dans celles du Secrétariat général du Département. C'est pourquoi l'on propose de rattacher le crédit affecté à ces fêtes au chapitre XIV (*Dépenses diverses et imprévues*), qui concerne cette dernière Administration.

CHAPITRE V.

AFFAIRES ÉLECTORALES.

ART. 25 (26 ancien). — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 180,000 »
— alloué pour 1899	30,000 »
AUGMENTATION.	fr. 150,000 »

sollicitée en vue des élections législatives et provinciales qui doivent avoir lieu en 1900.

ART. 26 (27 ancien). — *Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1900	fr. 100,000 »
— alloué pour 1899	50,000 »
AUGMENTATION.	fr. 50,000 »

Non seulement il est nécessaire de porter ce crédit à 100,000 francs, en

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vue des élections législatives et provinciales de 1900, mais il importe de le rendre *non limitatif*.

Les dépenses qu'on impute à charge de ce crédit « résultent uniquement de l'exécution nécessaire et inévitable des lois et règlements par simple application des tarifs ou bases de liquidation existants » et réunissent, par conséquent, les conditions exigées pour les crédits non limitatifs par l'article 5 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 30 (31 ancien). — *Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	11,000	»
— alloué pour 1899		10,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

L'installation des bureaux de l'inspection générale et des commandements supérieurs, qui a nécessité en 1898 un crédit supplémentaire de 3,200 francs, est complète aujourd'hui; l'augmentation proposée suffira à faire face aux dépenses annuelles ordinaires, qui ne dépasseront plus, à l'avenir, 11,000 francs.

ART. 37 (38 ancien). — *Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	75,000	»
— alloué pour 1899		50,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

L'état actuel de nombreuses installations de tir laissant à désirer, le Gouvernement considère comme un devoir d'aider les administrations communales à se pourvoir de stands établis dans les conditions qu'exige l'adoption des armes à longue portée.

La construction du nouveau stand de Liège a coûté au Gouvernement 140,000 francs pour sa part d'intervention, calculée à raison du tiers de la dépense. Ce subsidé, qui représente à lui seul près de trois fois le crédit voté pour 1899, a pu être réparti sur plusieurs exercices. Mais pareil échelonnement n'est pas toujours praticable. Pour d'autres communes, les allocations ont dû être retardées. Or il importe de remédier, autant et aussitôt que possible, à un état de choses fort préjudiciable aux progrès du tir dans la milice citoyenne.

Le Gouvernement estime qu'une somme de 75,000 francs sera nécessaire à cette fin en 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (nouveau). — *Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Un arrêté royal du 24 avril 1899 a autorisé la création d'un corps de musique notamment dans chaque régiment d'infanterie ou de chasseurs à pied.

Aux termes de l'article 8 de cet arrêté, un subside annuel de 500 francs à charge du Budget de l'État sera versé dans la caisse de chaque musique régimentaire. La somme de 10,000 francs, calculée d'après le nombre de régiments existants, est suffisante pour faire face actuellement à la dépense qui résultera de l'application de l'arrêté royal précité.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 46. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements, etc. (Y compris 15,000 francs en charge temporaire).*

Crédit demandé pour 1900	fr.	125,300 »
— alloué pour 1899		108,900 »
AUGMENTATION.	fr.	19,400 »

Une somme de 50,000 francs est nécessaire à l'Académie royale de Belgique pour qu'elle puisse faire paraître nombre de travaux scientifiques qui n'ont pas été publiés jusqu'ici, faute de ressources suffisantes, et dont l'impression ne saurait être retardée davantage. En vue de couvrir la première moitié de cette dépense, on propose d'ajouter, à titre de charge temporaire, une somme de 15,000 francs à la dotation de l'Académie.

D'autre part, les frais généraux s'étant accrus, on propose d'augmenter d'une somme de 2,000 francs, en charge permanente, la dotation ordinaire de ce corps savant.

Enfin, une somme de 2,400 francs est nécessaire pour pouvoir accorder au personnel administratif de l'Académie des augmentations de traitement pleinement justifiées.

ART. 47. — *Académie royale flamande, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	31,500 »
— voté pour 1899		30,000 »
AUGMENTATION.	fr.	1,500 »

Les travaux sans cesse croissants du secrétariat de l'Académie ont nécessité la nomination d'un commis dont les appointements ont été fixés à 1,500 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	78,900	»
— alloué pour 1899		72,900	»
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

La somme de 6,000 francs permettra d'accorder au personnel des augmentations réglementaires de traitement.

ART. 51. — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions.*
(Y compris 3,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1900	fr.	103,000	»
— alloué pour 1899		139,619	»
DIMINUTION.	fr.	36,619	»

En 1896, la Législature a voté un crédit de 25,000 francs, à répartir sur quatre exercices, à l'effet de permettre la réparation des reliures d'un certain nombre de volumes précieux faisant partie des collections de la Bibliothèque royale. (Voir *Doc. parl.*, n° 224, Chambre des Représentants, séance du 29 mai 1896, p. 56.) La quatrième et dernière annuité de 6,250 francs a figuré au Budget de l'exercice 1899. D'autre part, le crédit de l'article 51 a été augmenté de 33,369 francs au Budget de 1899, en vue d'une charge temporaire qui ne se renouvellera pas en 1900.

On pourrait donc ramener le crédit de cet article à son ancien chiffre de 100,000 francs, s'il n'y avait lieu de tenir compte des frais à résulter de l'impression du premier volume du catalogue de la section des manuscrits, lesquels frais sont estimés devoir s'élever à la somme de 3,000 francs. Cette somme est ajoutée en charge temporaire.

ART. 57. — *Frais de publication des Inventaires des Archives, etc.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	14,700	»
— alloué pour 1899.		23,700	»
DIMINUTION.	fr.	9,000	»

Le crédit de cet article avait été augmenté, au Budget de 1899, d'une somme de 9,000 francs en charge temporaire. Cette charge disparaît en 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — *Échanges littéraires internationaux.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	12,000	»
— alloué pour 1899.		10,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Le service des échanges littéraires internationaux s'est beaucoup développé depuis quelques années, et l'augmentation de crédit sollicitée est devenue indispensable pour permettre de faire face aux charges multiples et sans cesse croissantes de ce service.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 61. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,528,408	»
— alloué pour 1899.		1,493,043	»
AUGMENTATION.	fr.	35,365	»

A cause de l'insuffisance de ce crédit, le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation d'ajourner un certain nombre de mesures dont l'intérêt de l'enseignement commande l'application immédiate et qui occasionneront des dépenses nouvelles assez importantes : telles sont notamment l'augmentation du personnel des écoles techniques nécessitée par l'accroissement considérable du nombre des aspirants-ingénieurs et la création de cours libres de langues modernes.

D'autre part, plusieurs membres du personnel enseignant et du personnel administratif des Universités de l'État pourront prétendre, dans le cours de l'année 1900, à des promotions et à des améliorations de position réglementaires. De ce chef encore, les prévisions de dépenses ne laissent pas que d'être importantes et dépassent très sensiblement le montant des charges dont l'extinction semble assurée.

ART. 62. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	430,100	»
— alloué pour 1899		405,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,100	»

La somme de 25,100 francs permettra d'augmenter en proportion des besoins les allocations attribuées aux Universités en vue du chauffage et de l'éclairage des locaux. Les crédits actuels sont devenus tout à fait insuffisants, notamment par suite de la hausse du prix des charbons et de la création de nouveaux instituts universitaires.

Il a fallu prévoir également un supplément de ressources pour payer, en vertu d'une convention intervenue entre l'État et la Commission des hospices civils de Liège, les médicaments et objets de pansements utilisés dans les policliniques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 72 (ancien). — *Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»
— alloué pour 1899		2,500 »
DIMINUTION	fr.	2,500 »

Ce crédit disparaît en 1900.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 74 (75 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, etc. : traitements, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	49,400 »
— alloué pour 1899		49,200 »
AUGMENTATION	fr.	200 »

Ces 200 francs permettront d'augmenter d'autant le traitement de l'inspectrice des ouvrages manuels. Les attributions de cette inspectrice sont accrues par la visite des cours d'économie domestique nouvellement institués par le Gouvernement.

ART. 75 (76 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, etc. : frais de route, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	17,500 »
— alloué pour 1899		17,000 »
AUGMENTATION	fr.	500 »

L'institution des cours d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles rend nécessaires, de la part de l'inspectrice, des visites plus nombreuses et de plus longue durée; d'où l'obligation de porter de 1,000 à 1,500 francs la somme affectée à ses frais de voyage.

ART. 76 (77 ancien). — *Traitements ou indemnités du personnel des sections normales, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	88,000 »
— alloué pour 1899		85,400 »
AUGMENTATION.	fr.	2,600 »

L'application des nouveaux programmes des écoles moyennes rend nécessaire la réorganisation de l'enseignement normal moyen. Cette réorganisation pourra commencer à partir du mois d'octobre 1900; elle entraînera une augmentation de dépenses qui peut être évaluée à 2,600 francs pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 1900-1901 et devra s'accroître sur cette base au Budget de 1901.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 78 (79 ancien). — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	40,000	»
— alloué pour 1899		57,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Au Budget de 1898, on a cru pouvoir réduire de 23,000 francs le montant de ce crédit, qui était précédemment de 60,000 francs. Cette réduction était excessive et il a fallu solliciter un crédit supplémentaire de fr. 2,694 20. Il est prudent de relever de 3,000 francs le chiffre voté en dernier lieu.

ART. 80 (81 ancien). — *Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	4,000	»
— alloué pour 1899		6,000	»
DIMINUTION.	fr.	2,000	»

Une somme de 4,000 francs suffira pour les cours à organiser en 1900.

ART. 82 du Budget de 1899. — *Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes ; frais divers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»	
— alloué pour 1899		1,400	»
DIMINUTION.	fr.	1,400	»

Ce crédit peut disparaître sans inconvénient.

ART. 81 (83 ancien). — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.), aux athénées royaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	3,813,670	»
— alloué pour 1899		3,723,364	»
AUGMENTATION	fr.	92,306	»

Cette somme est demandée pour faire face aux augmentations de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

traitements prévues par les arrêtés organiques. Elle se répartit comme il suit :

1° AUGMENTATIONS RÉGLEMENTAIRES.

a) Athénées royaux :

3 préfets des études ont droit au maximum de 4,600 francs fr.	1,200 »	
21 professeurs de 2 ^e classe ont droit au maximum de 3,400 francs	4,200 »	
4 professeurs de 3 ^e classe ont droit au minimum de la 2 ^e classe : 3,200 francs . . .	1,200 »	
11 professeurs de 3 ^e classe ont droit au maximum de 2,900 francs	3,300 »	
6 surveillants ont droit au maximum de 2,400 francs	1,200 »	
		11,100 »

b) Écoles moyennes pour garçons :

3 directeurs ont droit au maximum de 3,300 francs fr.	1,500 »	
5 régents de 2 ^e classe ont droit au maximum de 2,200 francs	1,000 »	
7 instituteurs de 2 ^e classe ont droit au maximum de 1,800 francs.	1,400 »	
		3,900 »

c) Écoles moyennes pour filles :

3 régentes de 2 ^e classe ont droit au maximum de 2,200 francs fr.	600 »	
6 institutrices de 2 ^e classe ont droit au maximum de 1,800 francs	1,200 »	
		1,800 »

ENSEMBLE. . . . fr.		16,800 »
---------------------	-------	----------

2° AUGMENTATIONS DITES FACULTATIVES.

a) Athénées royaux :

87 professeurs ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 4,100 francs	34,800 »	
32 professeurs ont des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 3,700 francs. fr.	9,600 »	
11 surveillants ont des titres au maximum de la 1 ^{re} classe : 2,800 francs	2,200 »	
1 surveillant à des titres au minimum de la 1 ^{re} classe : 2,600 francs	200 »	
		46,800 »

A REPORTER. . . . fr.		46,800 »
-----------------------	-------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 46,800 »

b) Écoles moyennes pour garçons :

47 régents ont des titres au maximum de la		
1 ^{re} classe : 2,500 francs	9,400	»
19 régents ont des titres au minimum de la		
1 ^{re} classe : 2,500 francs fr.	4,900	»
30 instituteurs ont des titres au maximum de la		
1 ^{re} classe : 2,200 francs	6,000	
8 instituteurs ont des titres au minimum de la		
1 ^{re} classe : 2,000 francs	1,600	»
		18,900 »

c) Écoles moyennes pour filles :

14 régentes ont des titres au maximum de la		
1 ^{re} classe : 2,500 francs	2,800	»
10 régentes ont des titres au minimum de la		
1 ^{re} classe : 2,300 francs fr.	4,000	»
17 institutrices ont des titres au maximum de		
la 1 ^{re} classe : 2,200 francs	3,400	»
13 institutrices ont des titres au minimum de la		
1 ^{re} classe : 2,000 francs	2,600	»
		9,800 »
ENSEMBLE. . . . fr.	75,500	»

RÉCAPITULATION.

Augmentations réglementaires fr.	16,800	»
— dites facultatives.	75,500	»
TOTAL. . . . fr.	92,300	»

Il est à remarquer que, dans les évaluations ci-dessus, ne sont pas compris : 1° les crédits nécessaires pour accorder des augmentations de traitement aux professeurs de dessin et de gymnastique et les augmentations exceptionnelles aux membres du personnel enseignant qui font preuve d'un mérite supérieur; 2° le crédit destiné à couvrir les traitements à allouer en 1900 aux maîtresses munies du diplôme légal qui seront chargées des cours d'économie domestique dans les écoles moyennes de filles.

Ces dépenses seront imputées sur l'ensemble des ressources ordinaires et, notamment, sur les économies à réaliser par suite de mutations, démissions, mises à la retraite ou décès.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 84 du Budget de 1899. — *Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	»	»
— alloué pour 1899		4,000	»
DIMINUTION.	fr.	4,000	»

Le Gouvernement propose d'inscrire ce crédit au projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, dont dépend l'Institut supérieur de commerce. Il répond ainsi à un vœu exprimé par la section centrale qui a examiné le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899.

ART. 83 (86 ancien). — *Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, etc. Subsidés, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	165,450	»
— alloué pour 1899		155,411	»
AUGMENTATION.	fr.	10,039	»

Cette somme est demandée, jusqu'à concurrence de 8,000 francs, pour faire face à des augmentations de subsides que justifie la situation de certains collèges communaux. Le reste doit couvrir la part d'intervention qui incombe au Trésor public dans les traitements d'attente alloués à des membres du corps enseignant de ces collèges.

ART. 84 (87 ancien). — *Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	33,760	»
— alloué pour 1899		32,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,760	»

Cette somme de 1,760 francs représente la part d'intervention de l'État dans les traitements d'attente alloués à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes communales pour filles.

ART. 87 (90 ancien). — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	95,000	»
— alloué pour 1899		105,000	»
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

provenant de décès, de mises à la retraite ou de rentrées en activité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 88 (91 ancien). — *Publication d'ouvrages classiques, etc., missions, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	11,200	»
— alloué pour 1899		9,200	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Ces 2,000 francs sont destinés à couvrir les frais de missions qui seront confiées à certains professeurs dans l'intérêt de l'enseignement des langues modernes.

ART. 89 (nouveau). — *Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé : 5,500 francs.

Le montant de ce crédit était précédemment de 7,000 francs (voir art. 93 du Budget de 1898) et le libellé portait : *Frais de rédaction et de publication, etc.*

La rédaction n'étant plus spécialement rémunérée, l'allocation peut être réduite de 1,500 francs ; le libellé est modifié en conséquence.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 92 (94 ancien). — *Traitements des inspecteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	435,500	»
— alloué pour 1899		430,500	»
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

nécessaire pour permettre d'accorder des augmentations de traitement à certains inspecteurs principaux et cantonaux.

ART. 94 (96 ancien). — *Traitements des inspecteurs diocésains principaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	111,200	»
— alloué pour 1899		106,800	»
AUGMENTATION.	fr.	4,400	»

Les deux tiers de la somme de 13,200 francs nécessaire pour payer les traitements des nouveaux inspecteurs diocésains, soit 8,800 francs, ont été portés au Budget de 1899. L'augmentation sollicitée représente le complément de la première somme.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 98 (100 ancien). — *Amélioration et location des locaux, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 77,000 »
— alloué pour 1899	70,950 »
AUGMENTATION.	fr. 6,050 »

Cette augmentation est destinée à payer les indemnités annuelles dues aux villes de Huy et d'Arlon, qui ont été obligées d'agrandir les locaux de leurs écoles normales en vue de l'organisation d'une quatrième année d'études.

ART. 102 (104 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 9,600,000 »
— alloué pour 1899	9,400,000 »
AUGMENTATION.	fr. 200,000 »

En présence de l'accroissement continu du nombre des classes primaires à subventionner, il est nécessaire de porter le crédit de l'année 1900 à 9,600,000 francs.

ART. 105 (107 ancien). — *Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques, légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 600,000 »
— alloué pour 1899	400,000 »
AUGMENTATION.	fr. 200,000 »

Une augmentation de 200,000 francs est nécessaire pour permettre à l'État de remplir ses obligations légales, une période quadriennale d'augmentation de traitements devant échoir en 1900.

ART. 109 (111 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'art. 109 à l'art. 102 et vice versa).*

Crédit demandé pour 1900	fr. 1,600,000 »
— alloué pour 1899	1,500,000 »
AUGMENTATION.	fr. 100,000 »

Cette augmentation se justifie par l'accroissement normal du nombre des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

écoles gardiennes et des écoles d'adultes et par le fait que beaucoup d'institutrices ont obtenu, en 1899, le certificat de capacité pour l'enseignement dans les écoles gardiennes; par conséquent, les classes tenues par ces personnes seront subventionnées à partir de l'année 1900, conformément aux bases établies par l'article 9 du règlement du 21 septembre 1898, sans la réduction opérée sur les subsides de 1899 par application de l'article 11 dudit règlement.

ART. 110 (112 ancien) — *Musée scolaire national : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	9,200 »
— alloué pour 1899		6,700 »
AUGMENTATION.	fr.	2,500 »

résultant du transfert expliqué sous l'article 111.

ART. 111 (113 ancien). — *Musée scolaire national : matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	4,300 »
— alloué pour 1899		6,800 »
DIMINUTION.	fr.	2,500 »

Simple transfert, qui permettra d'imputer sur le crédit de l'article 110 certaines dépenses de personnel (salaires, etc.) liquidées jusqu'ici à charge de l'article 111.

ART. 113 (nouveau). — *Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale.*

Crédit demandé : 7,500 francs.

Ce crédit a été porté, en dernier lieu, au Budget de 1898 (art. 117); il était alors de 9,000 francs.

Pour la modification du libellé et la réduction du chiffre, on se réfère à ce qui est dit aux articles 2 et 89 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 116 (22 ancien). — *Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	36,000	»
— alloué pour 1899.		34,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

On a indiqué à l'article 22 les motifs du transfert de cet article au chapitre XIV.

Le crédit a été augmenté de 2,000 francs pour permettre au Gouvernement d'intervenir à concurrence de pareille somme dans les frais de la cérémonie commémorative organisée chaque année, en septembre, par la ville de Bruxelles.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 117 (118 ancien). — *Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	50,678	»
— alloué pour 1899		84,460	»
DIMINUTION.	fr.	53,782	»

La répartition du crédit de 50,678 francs se fera de la manière suivante :

UNIVERSITÉ DE GAND.

Agrandissement des locaux occupés par un des concierges de l'Université.			
Participation de l'État dans la dépense	fr.	6,000	»
Confection du catalogue de jurisprudence de la bibliothèque.		3,168	»
Outillage scientifique du laboratoire de chimie industrielle.		1,000	»
	Fr.	10,168	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Outillage scientifique du laboratoire de thérapeutique. . fr.	10,000 »
Aménagement de l'auditoire de géologie	2,700 »
Amélioration de la canalisation du gaz de l'Institut électro-technique	3,380 »
Acquisition d'appareils de chauffage pour certains auditoires.	1,450 »
Outillage scientifique du laboratoire de bactériologie. . .	3,000 »
Fr.	20,510 »

ART. 118 (nouveau). — *Enseignement supérieur, moyen et primaire.*
Participation à l'Exposition universelle de Paris.

Crédit demandé : 40,000 francs.

Les trois administrations de l'instruction publique exposeront à Paris, en 1900, les diverses formes de l'éducation professionnelle et sociale, qui sont les aspects réellement nouveaux de notre enseignement national.

Cette exposition comprendra, pour chacune des spécialités qui concernent l'éducation professionnelle et sociale :

- 1° Un exposé complet de son organisation;
- 2° L'ensemble des moyens d'enseignement (méthodes, livres, cartes, tableaux, collections, appareils, etc.);
- 3° L'exposé des moyens de perfectionnement et d'encouragement;
- 4° Les résultats obtenus (relevés statistiques, tableaux synoptiques, diagrammes, cartes, travaux d'élèves et de professeurs, institutions connexes, etc.).

Un crédit de 40,000 francs est nécessaire pour permettre, dans les conditions ci-dessus, la participation de l'État à l'Exposition de Paris en 1900.

ART. 119. — *Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé pour 1900 fr.	20,000 »
— alloué pour 1899.	40,000 »
DIMINUTION. . . fr.	20,000 »

Une somme de 20,000 francs sera suffisante pour les besoins de l'exercice 1900.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 120. — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	800,000	»
— alloué pour 1899.		700,000	»
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

Le Gouvernement devra disposer en 1900 d'une somme de 800,000 francs pour pouvoir subventionner, d'après les règles établies, tous les projets qu'il a reconnus justifiés.

ART. 121 (123 ancien). — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

La réorganisation de la garde civique, qui ne sera complète qu'après l'incorporation des classes de 1900, 1901 et 1902, entraîne des dépenses extraordinaires d'armement et d'équipement.

Le crédit total nécessaire a été évalué à 1,560,000 francs, les réserves du magasin de l'État étant épuisées depuis la fin de l'année 1898.

Toutefois le Gouvernement n'a pas cru devoir demander aux Chambres d'accorder ce crédit en un seul texte.

Les commandes et adjudications se font partiellement, afin de répartir la somme entière sur plusieurs exercices. Un premier acompte de 250,000 francs a été inscrit au Budget de 1899.

Le nouveau crédit de 250,000 francs demandé permettra de faire face aux besoins les plus urgents.

De nombreuses transformations d'objets d'équipement doivent s'effectuer au magasin central d'armement, et il a fallu engager des ouvriers supplémentaires ayant des aptitudes spéciales en cette matière. C'est ce qui justifie le complément du libellé.

ART. 122 (124 ancien). — *Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement.*

Crédit demandé : 289,000 francs.

Ainsi que l'énonçait la note préliminaire du Budget amendé pour 1899 (*Doc. parl.*, n° 5, p. 145), la dépense des travaux d'agrandissement à effectuer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au Musée royal d'histoire naturelle était évaluée à fr. 997,318 28, soit en chiffre rond fr. 997,300 »

Deux crédits s'élevant ensemble à 990,000 »
ont été alloués en 1898 et en 1899.

Reste sur le montant de l'estimation primitive fr. 7,300 »

Les décomptes connus jusqu'à présent accusent, du chef de frais imprévus, un supplément de dépense de 81,700 »

ce qui porte au total de fr. 89,000 »

le montant du nouveau crédit nécessaire pour les travaux de construction.

Le surplus du crédit, soit 200,000 francs, est demandé pour l'ameublement, savoir :

1^o 800 mètres courants de vitrines normales à 140 francs le mètre fr. 112,000 »

2^o 200 mètres de vitrines exceptionnelles à 200 francs le mètre 40,000 »

3^o Supports pour objets 20,000 »

4^o Gradins avec escaliers tournants 28,000 »

TOTAL. . . . fr. 200,000 »

PROJET DE LOI AMENDÉ.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-sept millions huit cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-un francs. fr. 27,815,581 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt-neuf mille six cent septante-huit francs . . . 1,429,678 »

Soit ensemble à la somme de vingt-neuf millions deux cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-neuf francs. . fr. 29,245,259 »
conformément au tableau ci-annexé.

LÉOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven en twintig miljoen acht honderd vijftien duizend vijf honderd een en tachtig frank. fr. 27,815,581 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één miljoen vier honderd negen en twintig duizend zes honderd acht en zeventig frank . . . 1,429,678 »

Te zamen op de som van negen en twintig miljoen twee honderd vijf en veertig duizend twee honderd negen en vijftig frank fr. 29,245,259 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	631,800 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	543,100 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000 .	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 .	
5	Frais de route et de séjour; missions.	2,700 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	80,000 .	203,000 .
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1900.	203,000 .	
8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1900	150 .	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN OPENBAAR ONDERWIJS OVER HET DIENSTJAAR 1900.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten welke deel uitmaken van het comiteit zullen de zitpenningen trekken, te zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	543,100 .	
			631,800 .
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000 .	
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den kataloog; materiëel der bibliotheek	4,000 .	
5	Reis- en verblijfkosten; zendingen	2,700 .	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat of aan gemeenteleeraars en -onderwijzers, en aanvang nemende in 1900 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar (onbepaald krediet)	80,000 .	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876) Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^o Januari 1900.	203,000 .	
	Bijkomend pensioengeld krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan eenen gemeenteonderwijzer en verschuldigd blijvende op 1 Januari 1900	150 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 •	437,921 •
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)	46,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	5,771 •	
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse	85,000 •	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 •	18,300 •
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.	400 •	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale.	8,600 •	
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque.	4,800 •	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 •	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	20,000 .	437,921 .
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^e , der wet van 30 Maart 1861)	46,000 .	
11	Teruggave van voorschotten van aandeelen van pensioenen door de kas der weduwen en weezen der leeraars, ambtenaars en beambten van het beheer van het openbaar onderwijs aan 's Lands schatkist gedaan, overeenkomstig de wet van 15 Maart 1867	5,771 .	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld	85,000 .	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
13	Middencommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris	4,500 .	18,300 .
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen	400 .	
15	Middencommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middencommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	8,600 .	
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materiëel der bibliotheek.	4,800 .	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	449,800 .	

BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 121,550 » — de Brabant. 106,370 » — de la Flandre occidentale 135,985 » — de la Flandre orientale 141,020 » — de Hainaut. 144,660 » — de Liège 131,720 » — de Limbourg 89,720 » — de Luxembourg 89,250 » — de Namur 106,210 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 17,017 »	1,143,502 »	2,571,322 »
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers. 27,000 » — de Brabant. 27,000 » — de la Flandre occidentale 27,000 » — de la Flandre orientale 27,000 » — de Hainaut 51,000 » — de Liège 31,500 » — de Limbourg 20,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »	235,900 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen. 121,550 »		
	— Brabant. 166,570 »		
	— West-Vlaanderen. 135,985 »		
	— Oost-Vlaanderen 141,020 »		
	— Henegouw 144,660 »		
	— Luik 151,720 »	1,143,502 »	
	— Limburg 89,720 »		
	— Luxemburg 89,250 »		
	— Namen 106,210 »		
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voorkomende van mutatiën. 17,017 »		
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen 27,000 »		2,371,322 »
	— Brabant 27,000 »		
	— West-Vlaanderen. 27,000 »		
	— Oost-Vlaanderen 27,000 »		
	— Henegouw 31,000 »	255,900 »	
	— Luik 31,500 »		
	— Limburg 20,700 »		
	— Luxemburg 20,700 »		
	— Namen 24,000 »		

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires 213,500 »		
	Frais de bureau 43,800 »	488,120 »	
	Traitements des employés 230,820 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	54,000 »	
CHAPITRE V. AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1900 — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	20,000 »	
23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000 »	
24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales.	15,000 »	353,000 »
25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (Crédit non limitatif.)	180,000 »	
26	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif.)	100,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgehden:		
	Jaarwedden der commissarissen 215,500 •		
	Kantoorkosten. 45,800 •	488,120 •	
	Jaarwedden der beambten. 230,820 •		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken	54,000 •	
HOOFDSTUK V			
KIESZAKEN			
22	Buitengewonen kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de herziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1900 — Herziening der kiezerslijsten; gedingkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdelingen	20,000 •	
23	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek	18,000 •	
24	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegramen. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het Beheer van kieszaken	15,000 •	
25	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de burelen der wetgevendende verkiezingen, in uitvoering van artikel 140 van het Kieswetboek (Onbepaald krediet).	180,000 •	353,000 •
26	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen. Posterijen en Telegrafen voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staats-spoorwegen. (Onbepaald krediet).	100,000 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI			
MILICE.			
27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 .	140,000 .
28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 .	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
29	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	235,000 .	525,100 .
30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	11,000 .	
31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance	40,000	
32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000 .	
33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	31,000 .	
34	Tir national: personnel permanent	21,760 .	
35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,540 .	
36	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	30,000 .	
37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000 .	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
27	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militiasecretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen.	120,000 "	140,000 "
28	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en binden van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	20,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
29	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staf: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten	235,000 "	525,100 "
30	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staf: kantoorkosten; dienstlokalen.	11,000 "	
31	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden, der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Zitpenningen der geneesheeren. Briefwisselingskosten	40,000 "	
32	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloon, reis- en verblijfkosten	9,000 "	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens en uitrustingsstukken. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten	51,000 "	
34	Nationale schietbaan: bestendig personeel	21,760 "	
35	Nationale schietbaan: kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,340 "	
36	Groote jaarlijksche schietprijskampen: inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	50,000 "	
37	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën	75,000 "	

63

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
38	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 »	
39	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif).	25,000 »	
40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	
41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	20,000 »	
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
42	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	25,000 »	25,600 »
45	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	2,600 »	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. Subside à l'administration communale de Bruxelles	222,200 »	222,200 »
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	195,100 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
38	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, trophéeschietprijzen.	10,000 .	
39	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdsperken; opeisching der schutters van den eersten ban voor ordediensten buiten de gemeente. (Onbepaald krediet.)	25,000 .	
40	Jaarlijke toelagen aan de muziekkorpen der regimenten der burgerwacht	10,000 .	
41	Toelagen aan de buitengemeenten tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave voor het aankopen van brandweer-materiëel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompers. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpen sappeurs-pompers	20,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
42	Burgerlijke decoratie: aankoop van eeretekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking	25,000 .	
43	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's.	2,600 .	25,600 .
HOOFDSTUK IX.			
EERELEGIOEN EN IJZEREN KRUIS.			
44	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en weezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensioneerd is geweest; jaarlijksche toelagen van 200 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeeren; buitengewone toelagen of hulp aan de dragers van het IJzeren Kruis en het Herinneringskruis, aan gekwetsten van September en aan hunne familiën Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	222,200 .	222,200 .
HOOFDSTUK X.			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
45	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpgetden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1843, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's Inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de toneelletterkunde en toneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van bibliographie: opstel en beheer Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> Huurkosten van eene studietafel in het zoologisch gesticht van Napels. Aankoop en inbidding van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van wetenschappen en letteren; verschillende uitgaven	105,100 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)	125,500 .	
47	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	31,500 .	
48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	78,900 .	
49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000 .	
50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	108,580 .	
51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).	103,000 .	
52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,300 .	996,480 .
53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 .	
54	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	65,600 .	
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200 .	
56	Archives de l'État dans les provinces : personnel	68,050 .	
57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700 .	
58	Échanges littéraires internationaux.	12,000 .	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
46	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloon van het personeel; zitpenningen. Onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn Drukkosten; prijzen van den wedstrijd. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . (Inbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijken last.)	125,300	•
47	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde: jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	31,500	•
48	Koninklijke sterrenwacht: personeel; loon der dienstboden	78,900	•
49	Koninklijke sterrenwacht: kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk.	35,000	•
50	Koninklijke bibliotheek: personeel; opstel des algemeen kataloogs	108,580	•
51	Koninklijke bibliotheek; materieel en aankopen. (Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijken last.)	103,000	•
52	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis: personeel en studiekosten der verzamelingen	96,300	•
53	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis: materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i>	52,250	•
54	Algemeen Rijksarchief te Brussel: personeel.	65,600	•
55	Algemeen Rijksarchief te Brussel: materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200	•
56	Staatsarchieven in de provinciën: personeel.	68,050	•
57	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klassering, afschrijven en vervoer, enz.; inspectie der gemeentearchieven.	14,700	•
58	Internationale letterkundige uitwisselingen	12,000	•

996,480 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000 °	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 °	
61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire	1,528,408 °	
62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	450,100 °	
63	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000 °	
64	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 °	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers	5,000 °	2,188,008 °
66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. 6, de la loi du 12 avril 1894	11,000 °	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 °	
68	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	4,000 °	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.	1,000 °	
70	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 °	
71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 °	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI.			
HOOGER ONDERWIJS.			
59	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000	•
60	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfskosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,000	•
61	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool	1,528,408	•
62	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de cliëkdienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor woon, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik	450,100	•
63	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekoonden die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen	111,000	•
64	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	60,000	•
65	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000	• 2,188,008
66	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : rijskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894	11,000	•
67	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,500	•
68	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfskosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	4,000	•
69	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commies	1,000	•
70	Kosten der universiteitswedstrijden : druk van de bekoonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aanebelangende	12,000	•
71	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000	•

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 °	4,407,350 °
73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 °	
74	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.	49,400 °	
75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	17,500 °	
76	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 °	
77	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 °	
78	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	40,000 °	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 °	
80	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 °	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK XII.			
MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
72	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedde van den secretaris . . .	2,000 .	
73	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,020 .	
74	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen .	49,400 .	
75	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs) : reis- en verblijfkosten; vergeldingen; zendingen; kantoorkosten	17,500 .	
76	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. Vergoeding voor huisvesting, vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik. Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht	88,000 .	
77	Materiëel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	11,000 .	
78	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerlei vergoedingen en vergeldingen	40,000 .	
79	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materiëel	2,500 .	4,407,350 .
80	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen. Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materiëel en allerlei vergoedingen en vergeldingen, enz.	4,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
81	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,815,670 .	
82	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées . .	34,500 .	
83	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	165,450 .	
84	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	53,760 .	
85	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950 .	
86	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi . .	2,000 .	
87	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	95,000 .	
88	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	11,200 .	
89	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen . .	5,500 .	
90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 .	

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
81	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850; aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1850); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professoren van atheneums, voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	3,815,670	.
82	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	34,500	.
83	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professoren van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaft	165,450	.
84	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen.	33,760	.
85	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfskosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk; leveringen en onderscheidene kosten	26,950	.
86	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000	.
87	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwyzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	95,000	.
88	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aanbelangende. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs	11,200	.
89	Kosten van uitgave van het zestiende driejarig verslag over den toestand van het middelbaar onderwijs	5,500	.
HOOFDSTUK XIII. LAGER ONDERWIJS.			
90	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000	.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 .	
92	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	455,500	
93	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	202,500 .	
94	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	111,300 .	
95	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	856,650 .	
96	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	
97	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire	6,000 .	
98	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	77,000 .	
99	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	500,000 .	
100	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents ; frais du jury ; frais divers	131,800 .	15,451,500 .

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
91	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopiën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	3,800 .	
92	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedden van beschikbaarheid	433,300 .	
93	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1° aan de hoofdopzieners; 2° aan de kantonnale opzieners; 3° aan de afgevaardigde opziensters. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	202,300 .	
94	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen Reis- en verblijfskosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten	111,200 .	
95	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om gedeeltelijk de kosten der oefenscholen te dekken.	836,650 .	
96	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Fräbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van onderwijzeres voor bewaarscholen.	20,000 .	
97	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs.	6,000 .	
98	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	77,000 .	
99	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	500,000 .	
100	Kosten der conferentiën van onderwijzers. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en praktisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededeelende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	131,800 .	15,431,500 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
101	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	•
102	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,600,000	•
103	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	•
104	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons.	20,000	•
105	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	600,000	•
106	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	•
107	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	250,000	•
108	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	•
109	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa).	1,600,000	•
110	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	9,200	•
111	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	•
112	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	39,250	•
113	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale	7,500	•

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
101	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000	
102	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verleen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 des organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen	9,600,000	
103	Aanvullende toelagen, te verleen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen ambtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet — Buitengewone toelagen te verleen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel	950,000	
104	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens	20,000	
105	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichtende verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers	600,000	
106	Aandeel van den Staat in de jaarwedden, verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1900 en, uitzonderlijk, voor vroegere dienstjaren	115,000	
107	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente-onderwijzers voor 1900 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren. — Bijzondere toelagen aan de gemeenten, die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten	250,000	
108	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat	30,000	
109	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (<i>For den, desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 109 op artikel 102 en omgekeerd</i>).	1,600,000	
110	Nationaal schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen	9,200	
111	Nationaal schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders	4,500	
112	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale conferentiën en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van katalogen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs	59,250	
113	Kosten van uitgave van het negentiende driejarig verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1897, 1898 en 1899) en levering van exemplaren van dit verslag voor den dienst van het Hoofdbestuur	7,500	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
114	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 »	67,000 »
115	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 »	
116	Frais de célébration des fêtes nationales : frais d'illumination	36,000 »	
TOTAL fr.			27,815,581 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XV.			
SERVICES DIVERS.			
117	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	50,678 »	1,429,678 »
118	Enseignement supérieur, moyen et primaire. Participation à l'Exposition universelle de Paris	40,000 »	
119	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux	20,000 »	
120	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	800,000 »	
121	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Transformation des d'objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc	250,000 »	
122	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement; ameublement	289,000 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			29,245,259 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XIV. VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
114	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erin begrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverlening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begravenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	11,000 .	67,000 .
115	Jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement.	20,000 .	
116	Kosten tot viering der Nationale feesten, verlichtingskosten	36,000 .	
TOTAAL. . . . fr.			27,815,581 .
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK XV. VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
117	Hooger onderwijs. Opbouw, verbetering, meubilerie en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hogeschoollokalen	30,678 .	1,429,678 .
118	Hooger, middelbaar en lager onderwijs. Deelneming in de Wereldtentoonstelling van Parijs	40,000 .	
119	Middelbaar onderwijs. Opbouwen en meubilerie van lokalen.	20,000 .	
120	Lager onderwijs. Opbouw, meubilerie, enz., van lokalen voor lagere scholen . . .	800,000 .	
121	Bewapening en uitrusting der burgerwacht: aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingsstukken, die door den Staat te leveren zijn, krachtens de koninklijke besluiten van 31 ^o October 1898 en 27 ^o Januari 1899. Vervorming van uitrustingsstukken, loon der toegevoegde werklieden van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz.	250,000 .	
122	Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis. Vergrootingswerken; meubilerie. .	289,000 .	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS fr.			29,245,259 .

(266)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1900.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																			
CHAPITRE I^{er}.																																																																																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																			
1	a.	Traitement du Ministre																																																																																	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 540,600 »																																																																																	
		<table> <tr> <th>NOMBRE actuel d'agents (10 oct. 1899).</th><th>TRAITEMENTS annuels. (10 octobre 1899.)</th><th>DÉPENSES.</th></tr> <tr> <td>Secrétaire général</td><td>1 10,000</td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td><td>5 9,000</td><td>45,000 »</td></tr> <tr> <td>Directeurs</td><td>6 7,000 et 7,500</td><td>43,500 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de division</td><td>11 5,500 à 6,500</td><td>65,500 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td><td>16 4,200 à 5,500</td><td>72,800 »</td></tr> <tr> <td>Bibliothécaire</td><td>1 4,000</td><td>4,000 »</td></tr> <tr> <td>Économe de l'hôtel</td><td>1 4,200</td><td>4,200 »</td></tr> <tr> <td>Commis-rédacteurs de 1^{re} classe</td><td>20 3,200 à 4,800</td><td>74,200 »</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td><td>19 2,200 à 3,000</td><td>48,050 »</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre de 1^{re} classe</td><td>15 2,200 à 2,860</td><td>39,740 »</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td><td>2 1,800 et 2,000</td><td>3,800 »</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td><td>12 1,400 et 1,800</td><td>18,700 »</td></tr> <tr> <td>Dactylographes</td><td>2 1,400 à 1,600</td><td>3,000 »</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires</td><td>3 1,500 à 1,400</td><td>4,100 »</td></tr> <tr> <td>Huissiers de 1^{re} classe</td><td>4 2,400 et 2,700</td><td>10,500 »</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td><td>9 2,100 à 2,500</td><td>20,400 »</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td><td>7 1,600 et 2,000</td><td>13,600 »</td></tr> <tr> <td>Concierges</td><td>3 1,200 et 1,500</td><td>5,000 »</td></tr> <tr> <td>Garçons de bureau</td><td>12 1,200 à 1,500</td><td>16,200 »</td></tr> <tr> <td>Lingère</td><td>1 800</td><td>800 »</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td><td>7 800</td><td>5,600 »</td></tr> <tr> <td>Agents temporaires</td><td>14 1,000 à 2,600</td><td>21,700 »</td></tr> <tr> <td>Supplément de traitement à l'agent comptable</td><td>»</td><td>500 »</td></tr> <tr> <td>Augmentations de traitements (4^e trimestre 1899, année 1900)</td><td>»</td><td>9,060 »</td></tr> <tr> <td>Nominations, promotions, indemnités diverses</td><td>»</td><td>1,150 »</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>540,600 »</td></tr> </table>	NOMBRE actuel d'agents (10 oct. 1899).	TRAITEMENTS annuels. (10 octobre 1899.)	DÉPENSES.	Secrétaire général	1 10,000	10,000 »	Directeurs généraux	5 9,000	45,000 »	Directeurs	6 7,000 et 7,500	43,500 »	Chefs de division	11 5,500 à 6,500	65,500 »	Chefs de bureau	16 4,200 à 5,500	72,800 »	Bibliothécaire	1 4,000	4,000 »	Économe de l'hôtel	1 4,200	4,200 »	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} classe	20 3,200 à 4,800	74,200 »	Id. de 2 ^e id.	19 2,200 à 3,000	48,050 »	Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	15 2,200 à 2,860	39,740 »	Id. de 2 ^e id.	2 1,800 et 2,000	3,800 »	Id. de 3 ^e id.	12 1,400 et 1,800	18,700 »	Dactylographes	2 1,400 à 1,600	3,000 »	Expéditionnaires	3 1,500 à 1,400	4,100 »	Huissiers de 1 ^{re} classe	4 2,400 et 2,700	10,500 »	Id. de 2 ^e id.	9 2,100 à 2,500	20,400 »	Id. de 3 ^e id.	7 1,600 et 2,000	13,600 »	Concierges	3 1,200 et 1,500	5,000 »	Garçons de bureau	12 1,200 à 1,500	16,200 »	Lingère	1 800	800 »	Nettoyeuses	7 800	5,600 »	Agents temporaires	14 1,000 à 2,600	21,700 »	Supplément de traitement à l'agent comptable	»	500 »	Augmentations de traitements (4 ^e trimestre 1899, année 1900)	»	9,060 »	Nominations, promotions, indemnités diverses	»	1,150 »			540,600 »
NOMBRE actuel d'agents (10 oct. 1899).	TRAITEMENTS annuels. (10 octobre 1899.)	DÉPENSES.																																																																																	
Secrétaire général	1 10,000	10,000 »																																																																																	
Directeurs généraux	5 9,000	45,000 »																																																																																	
Directeurs	6 7,000 et 7,500	43,500 »																																																																																	
Chefs de division	11 5,500 à 6,500	65,500 »																																																																																	
Chefs de bureau	16 4,200 à 5,500	72,800 »																																																																																	
Bibliothécaire	1 4,000	4,000 »																																																																																	
Économe de l'hôtel	1 4,200	4,200 »																																																																																	
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} classe	20 3,200 à 4,800	74,200 »																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	19 2,200 à 3,000	48,050 »																																																																																	
Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	15 2,200 à 2,860	39,740 »																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	2 1,800 et 2,000	3,800 »																																																																																	
Id. de 3 ^e id.	12 1,400 et 1,800	18,700 »																																																																																	
Dactylographes	2 1,400 à 1,600	3,000 »																																																																																	
Expéditionnaires	3 1,500 à 1,400	4,100 »																																																																																	
Huissiers de 1 ^{re} classe	4 2,400 et 2,700	10,500 »																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	9 2,100 à 2,500	20,400 »																																																																																	
Id. de 3 ^e id.	7 1,600 et 2,000	13,600 »																																																																																	
Concierges	3 1,200 et 1,500	5,000 »																																																																																	
Garçons de bureau	12 1,200 à 1,500	16,200 »																																																																																	
Lingère	1 800	800 »																																																																																	
Nettoyeuses	7 800	5,600 »																																																																																	
Agents temporaires	14 1,000 à 2,600	21,700 »																																																																																	
Supplément de traitement à l'agent comptable	»	500 »																																																																																	
Augmentations de traitements (4 ^e trimestre 1899, année 1900)	»	9,060 »																																																																																	
Nominations, promotions, indemnités diverses	»	1,150 »																																																																																	
		540,600 »																																																																																	
	b.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,500 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,000 »																																																																																	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 3,000 »																																																																																	
4		Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																																	
5		Frais de route et de séjour; missions																																																																																	
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	,
543,100	528,980	14,120	,	513,580	485,809 12	
61,000	59,400	1,600	,	59,400	65,504 81	
4,000	4,000	,	,	4,000	3,986 50	
2,700	2,700	,	,	2,909 35	2,580 05	
631,800	616,080	15,720	,	600,889 35	578,880 48	
AUGMENTATION. . fr.		15,720				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif.</i>)
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 40,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 4 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1900 165,000 »
8	»	Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1900
9	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861).
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 3,000 »
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. 1,500 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	,	,	90,630	61,515 53	
203,000	203,000	,	,	215,000	200,939 42	
130	300	,	130	300	300 ,	
20,000	20,000	,	,	20,000	13,932 48	
46,000	43,500	2,500	,	43,500	43,107 12	
3,771	3,771	,	,	3,771	3,771 ,	
85,000	98,400	,	13,400	98,400	82,100 ,	
457,921	448,971	2,500	13,550	471,621	403,665 53	
DIMINUTION . . fr.		11,030				
4,500	4,500	,	,	4,500	3,966 ,	
4,500	4,500	,	,	4,500	3,966 ,	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	•	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions .																
15	•	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale																
16	•	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																		
17	•	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 121,550																
	b.	— de Brabant. 166,370																
	c.	— de la Flandre occidentale 133,985																
	d.	— de la Flandre orientale. 141,020																
	e.	— de Hainaut 144,660																
18	f.	— de Liège 151,720																
	g.	— de Limbourg 89,720																
	h.	— de Luxembourg 89,250																
	i.	— de Namur. 106,210																
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 17,017																
<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,800</td></tr><tr><td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr></table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DEPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
4,500	4,500	»	»	4,500	3,966 »	
400	400	»	»	400	4,450 »	
8,600	8,600	»	»	9,997	7,839 70	
4,800	4,800	»	»	5,403	3,708 82	
18,500	18,500	»	»	18,300	19,964 52	
449,800	449,800	»	»	449,800	447,153 18	
1,145,502	1,155,502	10,000	»	1,415,660	1,095,745 95	
1,593,302	1,583,502	10,000	»	1,565,460	1,542,879 11	

69

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:
19	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 34,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:
20	a.	Traitements des commissaires 213,500 »
	b.	Frais de bureau 45,800 »
	c.	Traitements des employés 230,820 »
21	•	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		AFFAIRES ÉLECTORALES.
22	•	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1900. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections
25	•	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral
24	•	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales
23	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif) 30,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif) 150,000 »
26	•	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (crédit non limitatif).
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,593,302	1,585,302	10,000	»	1,505,460	1,542,879 11	
235,900	255,900	»	»	241,116 16	255,146 78	
488,120	485,080	5,040	»	477,863 84	457,728 29	
54,000	54,000	»	»	62,900 »	63,992 02	
2,571,322	2,356,282	15,040	»	2,547,540 »	2,301,746 20	
AUGMENTATION . fr.		15,040				
20,000	20,000	»	»	20,000	13,476 99	
18,000	18,000	»	»	18,000	16,558 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	18,171 68	
180,000	30,000	150,000	»	165,000	7,486 80	
100,000	50,000	50,000	»	81,000	2,400 80	
553,000	155,000	200,000	»	297,000	57,874 27	
AUGMENTATION. . fr.		200,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																											
CHAPITRE VI.																													
MILICE.																													
27	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions																											
28	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																											
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																											
CHAPITRE VII.																													
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																													
29	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>16,000 »</td></tr> <tr> <td>Chefs d'états-majors</td><td>4</td><td>6,000 »</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.</td><td>1</td><td>1,200 »</td></tr> <tr> <td>Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.</td><td>4</td><td>4,800 »</td></tr> <tr> <td>Chefs de garde et officiers d'état-major rétribués (prévisions)</td><td>•</td><td>187,000 »</td></tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour (prévisions)</td><td>•</td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="border-top: 1px solid black;">235,000 »</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	10,000 »	Commandants supérieurs	4	16,000 »	Chefs d'états-majors	4	6,000 »	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1	1,200 »	Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4	4,800 »	Chefs de garde et officiers d'état-major rétribués (prévisions)	•	187,000 »	Frais de route et de séjour (prévisions)	•	10,000 »			235,000 »
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																											
Inspecteur général	1	10,000 »																											
Commandants supérieurs	4	16,000 »																											
Chefs d'états-majors	4	6,000 »																											
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale.	1	1,200 »																											
Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4	4,800 »																											
Chefs de garde et officiers d'état-major rétribués (prévisions)	•	187,000 »																											
Frais de route et de séjour (prévisions)	•	10,000 »																											
		235,000 »																											
30	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service																											
31	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance																											
32	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																											
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200 »</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,800 »</td></tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers</td><td>•</td><td>3,900 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)</td><td>•</td><td>2,100 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="border-top: 1px solid black;">9,000 »</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	Contrôleur	1	1,200 »	Garde armurier	1	1,800 »	Salaire des ouvriers	•	3,900 »	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	•	2,100 »			9,000 »									
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																											
Contrôleur	1	1,200 »																											
Garde armurier	1	1,800 »																											
Salaire des ouvriers	•	3,900 »																											
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	•	2,100 »																											
		9,000 »																											
33	»	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																											
		A REPORTER. fr.																											

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
120,000	120,000	»	»	121,000	118,193 25	
20,000	20,000	»	»	19,000	8,773 88	
140,000	140,000	»	»	140,000	126,967 15	
235,000	235,000	»	»	80,000	18,400 »	
11,000	10,000	1,000	»	13,200	496 65	
40,000	40,000	»	»	80,000	»	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,160 10	
31,000	31,000	»	»	106,000	7,134 06	
326,000	325,000	1,000	»	288,200	33,190 81	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																					
34	"	Tir national : personnel permanent																					
		REPORT. fr.																					
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Conservateur</td><td>1</td><td>2,500 "</td></tr> <tr> <td>Gardien en chef</td><td>1</td><td>1,900 "</td></tr> <tr> <td>Gardien adjoint</td><td>1</td><td>1,500 "</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200 "</td></tr> <tr> <td>Marqueurs</td><td>12</td><td>14,660 "</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>21,760 "</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Conservateur	1	2,500 "	Gardien en chef	1	1,900 "	Gardien adjoint	1	1,500 "	Greffier	1	1,200 "	Marqueurs	12	14,660 "			21,760 "
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																					
Conservateur	1	2,500 "																					
Gardien en chef	1	1,900 "																					
Gardien adjoint	1	1,500 "																					
Greffier	1	1,200 "																					
Marqueurs	12	14,660 "																					
		21,760 "																					
35	"	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses																					
36	a.	Grand concours annuel de tir : frais d'organisation. fr. 5,000 "																					
	b.	Grand concours annuel de tir : achat de prix en argent, en armes, en objets d'or- fèvrerie fr. 25,000 "																					
37	"	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.																					
38	"	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'or- fèvrerie, trophées-prix de tir.																					
39	"	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (<i>Credit non limitatif</i>)																					
40	"	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique																					
41	"	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.																					
		CHAPITRE VIII.																					
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.																					
42	"	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution																					
43	"	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes																					
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																					
		CHAPITRE IX.																					
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.																					
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. fr. 3,600																					
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins 58,000																					
		61,600																					
44	b.	Subside à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné 300																					
	c.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux 74,700																					
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. 48,600																					
		123,300																					
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix com- mémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. 35,000																					
	e.	Subside à l'Administration communale de Bruxelles 2,000																					
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFERENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DEPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
526,000	525,000	1,000	»	288,200	53,190 81	
21,760	21,760	»	»	21,760	21,757 46	
7,540	7,340	»	»	7,540	29,296 39	
30,000	30,000	»	»	30,000		
75,000	50,000	25,000	»	50,000	58,904 50	
10,000	10,000	»	»	10,000		
25,000	25,000	»	»	»	»	
10,000	»	10,000	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,687 »	
525,100	489,100	36,000	»	427,300	138,856 16	
AUGMENTATION. . fr.		56,000				
23,000	23,000		»	17,000	17,425 42	
2,600	2,600	»	»	2,600	2,420 05	
25,600	25,600		»	19,600	19,845 47	
222,200	222,200	»	»	241,400	245,383 32	
222,200	222,200	»	»	241,400	245,383 32	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE X.																				
SCIENCES ET LETTRES.																				
45	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale 14,625 »																		
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »																		
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 52,000 »																		
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys 15,000 »																		
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires 24,000 »																		
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 2,400 »																		
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) 44,000 »																		
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> 18,000 »																		
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »																		
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 15,000 »																		
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). 7,000 »																		
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples 4,575 »																		
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses 2,000 »																		
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel 25,030 »																		
46		<table><tr><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>(b) Secrétaire perpétuel</td><td>1 8,000</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1 4,000</td></tr><tr><td>Attaché au secrétariat</td><td>1 3,800</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1 2,000</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1 1,500</td></tr><tr><td>Feutiers</td><td>2 2,600</td></tr><tr><td>Indemnités pour travaux extraordinaires</td><td>950</td></tr><tr><td></td><td>22,650</td></tr></table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	(b) Secrétaire perpétuel	1 8,000	Chef de bureau	1 4,000	Attaché au secrétariat	1 3,800	Huissier	1 2,000	Concierge	1 1,500	Feutiers	2 2,600	Indemnités pour travaux extraordinaires	950		22,650
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.																		
	(b) Secrétaire perpétuel	1 8,000																		
	Chef de bureau	1 4,000																		
	Attaché au secrétariat	1 3,800																		
	Huissier	1 2,000																		
	Concierge	1 1,500																		
	Feutiers	2 2,600																		
	Indemnités pour travaux extraordinaires	950																		
		22,650																		
	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 21,000 »																		
	c.	Frais d'impression; prix des concours 45,275 »																		
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers 5,997 »																		
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. 20,000 »																		
f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i> 8,000 »																			
		A REPORTER. . . . fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,100	195,100	•	•	195,100	195,096 86	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise et concours décennal de sciences philologiques
c) 125,500	105,900	19,400	•	105,900	105,682 40	b) Les états du personnel des établissements scientifiques ressortissant au service des sciences et des lettres sont donnés à la date du 1 ^{er} octobre 1899. c) Dont 15,000 en charge temporaire
520,400	301,000	19,400	•	301,000	298,779 26	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
		REPORT. fr.																																							
47	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel 7,100 »																																							
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel.</td><td>1 5,000</td></tr><tr><td>Attaché au Secrétariat</td><td>1 1,500</td></tr><tr><td>Concierge.</td><td>1 600</td></tr><tr><td></td><td>7,100</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel.	1 5,000	Attaché au Secrétariat	1 1,500	Concierge.	1 600		7,100																												
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																								
Secrétaire perpétuel.	1 5,000																																								
Attaché au Secrétariat	1 1,500																																								
Concierge.	1 600																																								
	7,100																																								
	b.	Jetons de présence 7,000 »																																							
	c.	Frais d'impression ; prix des concours 11,670 »																																							
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers 730 »																																							
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »																																							
48	»	Observatoire royal : personnel ; salaire des gens de service																																							
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Administrateur-inspecteur fr.</td><td>6,500 1 6,500</td></tr><tr><td>Directeurs scientifiques</td><td>6,500 2 13,000</td></tr><tr><td>Chef de service</td><td>6,600 1 6,600</td></tr><tr><td>Chef de service</td><td>5,500 1 5,500</td></tr><tr><td>Météorologiste et astronome</td><td>5,000 2 10,000</td></tr><tr><td>Astronome-adjoint</td><td>3,500 1 3,500</td></tr><tr><td>Id</td><td>3,000 1 3,000</td></tr><tr><td>Id.</td><td>2,500 1 2,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2,400 1 2,400</td></tr><tr><td>Assistant</td><td>2,400 1 2,400</td></tr><tr><td>Id</td><td>2,100 3 6,300</td></tr><tr><td>Id</td><td>1,500 2 3,000</td></tr><tr><td>Mécanicien</td><td>2,400 1 2,400</td></tr><tr><td>Chauffeur.</td><td>1,400 1 1,400</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1,600 1 1,600</td></tr><tr><td>Concierge.</td><td>500 1 500</td></tr><tr><td>Homme de peine</td><td>1,400 1 1,400</td></tr><tr><td></td><td>72,000</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	Administrateur-inspecteur fr.	6,500 1 6,500	Directeurs scientifiques	6,500 2 13,000	Chef de service	6,600 1 6,600	Chef de service	5,500 1 5,500	Météorologiste et astronome	5,000 2 10,000	Astronome-adjoint	3,500 1 3,500	Id	3,000 1 3,000	Id.	2,500 1 2,500	Commis	2,400 1 2,400	Assistant	2,400 1 2,400	Id	2,100 3 6,300	Id	1,500 2 3,000	Mécanicien	2,400 1 2,400	Chauffeur.	1,400 1 1,400	Huissier	1,600 1 1,600	Concierge.	500 1 500	Homme de peine	1,400 1 1,400		72,000
NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																								
Administrateur-inspecteur fr.	6,500 1 6,500																																								
Directeurs scientifiques	6,500 2 13,000																																								
Chef de service	6,600 1 6,600																																								
Chef de service	5,500 1 5,500																																								
Météorologiste et astronome	5,000 2 10,000																																								
Astronome-adjoint	3,500 1 3,500																																								
Id	3,000 1 3,000																																								
Id.	2,500 1 2,500																																								
Commis	2,400 1 2,400																																								
Assistant	2,400 1 2,400																																								
Id	2,100 3 6,300																																								
Id	1,500 2 3,000																																								
Mécanicien	2,400 1 2,400																																								
Chauffeur.	1,400 1 1,400																																								
Huissier	1,600 1 1,600																																								
Concierge.	500 1 500																																								
Homme de peine	1,400 1 1,400																																								
	72,000																																								
49	»	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions																																							
		A REPORTER. fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
520,400	301,000	19,400	»	301,000	298,779 26	
31,500	30,000	1,500	»	30,000	29,862 47	
78,900	72,900	6,000	»	72,900	69,866 15	
35,000	35,000	»	»	35,000	35,990 47	
465,800	438,900	26,900	»	438,900	432,498 05	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. . . . fr.																																																
50		Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général.																																																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservateur en chef</td><td>1</td><td>9,600</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>3</td><td>19,800</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Id</td><td>1</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Conservateurs-adjoints</td><td>5</td><td>18,500</td></tr><tr><td>Employés de 1^{re} classe</td><td>2</td><td>8,160</td></tr><tr><td>Employés de 2^e classe</td><td>3</td><td>7,200</td></tr><tr><td>Id id</td><td>1</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>16</td><td>21,500</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Indemnités au personnel des séances du soir</td><td>.</td><td>4,200</td></tr><tr><td></td><td></td><td>103,460</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	Conservateur en chef	1	9,600	Conservateurs	3	19,800	Conservateur	1	6,000	Id	1	5,000	Conservateurs-adjoints	5	18,500	Employés de 1 ^{re} classe	2	8,160	Employés de 2 ^e classe	3	7,200	Id id	1	2,000	Huissiers	16	21,500	Concierge	1	1,500	Indemnités au personnel des séances du soir	.	4,200			103,460									
	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																																
Conservateur en chef	1	9,600																																																
Conservateurs	3	19,800																																																
Conservateur	1	6,000																																																
Id	1	5,000																																																
Conservateurs-adjoints	5	18,500																																																
Employés de 1 ^{re} classe	2	8,160																																																
Employés de 2 ^e classe	3	7,200																																																
Id id	1	2,000																																																
Huissiers	16	21,500																																																
Concierge	1	1,500																																																
Indemnités au personnel des séances du soir	.	4,200																																																
		103,460																																																
51		Bibliothèque royale : matériel et acquisitions																																																
52		Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections																																																
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>9,600</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>7,200</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>2</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>2</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Aide-naturaliste</td><td>1</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>2,700</td></tr><tr><td>Commis.</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Dessinateur</td><td>1</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Préparateurs</td><td>3</td><td>6,820</td></tr><tr><td>Aides-préparateurs</td><td>3</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Elèves préparateurs</td><td>2</td><td>2,600</td></tr><tr><td>Surveillants et gardiens</td><td>12</td><td>17,060</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>1,200</td></tr><tr><td></td><td></td><td>87,180</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	Directeur	1	9,600	Conservateur	1	7,200	Conservateurs	2	12,000	Conservateur	1	5,500	Conservateurs	2	10,000	Aide-naturaliste	1	3,000	Agent comptable	1	2,700	Commis.	1	1,500	Dessinateur	1	3,000	Préparateurs	3	6,820	Aides-préparateurs	3	5,000	Elèves préparateurs	2	2,600	Surveillants et gardiens	12	17,060	Concierge	1	1,200			87,180
	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																																
Directeur	1	9,600																																																
Conservateur	1	7,200																																																
Conservateurs	2	12,000																																																
Conservateur	1	5,500																																																
Conservateurs	2	10,000																																																
Aide-naturaliste	1	3,000																																																
Agent comptable	1	2,700																																																
Commis.	1	1,500																																																
Dessinateur	1	3,000																																																
Préparateurs	3	6,820																																																
Aides-préparateurs	3	5,000																																																
Elèves préparateurs	2	2,600																																																
Surveillants et gardiens	12	17,060																																																
Concierge	1	1,200																																																
		87,180																																																
53		Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions, exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>																																																
		A REPORTER. . . . fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		Augmentation.	Diminution			
465,800	438,900	26,900	•	438,900	432,498 05	
108,580	108,580	•	•	96,900	96,899 75	
105,000	139,619	•	36,619	118,069 97	106,163 86	
96,300	96,500	•	•	96,300	91,067 20	
52,250	52,250	•	•	52,250	52,249 51	
825,930	855,649	26,900	36,619	802,419 97	778,878 37	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.	fr.
des	des			
articles.	dévelop- pements.			
54		Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel.		
			NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.
		Archiviste général fr. 7,000	1	7,000
		Archiviste adjoint 5,500	1	5,500
		Chef de section 5,500	1	5,500
		— — — — — 5,000	1	5,000
		Sous-chef de section 4,100	2	8,200
		— — — — — 5,700	1	5,700
		Secrétaire 4,950	1	4,950
		Employé de 1 ^{re} classe 5,400	1	5,400
		— — — — — 5,000	2	6,000
		— — — — — 2,600	2	5,200
		Employé de 2 ^e classe 1,600	1	1,600
		Sigillographe 2,400	1	2,400
		Huissiers 2,000	2	4,000
		Concierge 1,600	1	1,600
		Gardien 800	1	800
				64,850
55		Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique		
56		Archives de l'Etat dans les provinces : personnel		
		Anvers 1 conservateur fr. 4,500	Liège 1 conservateur fr. 6,050	
		1 concierge 1,100	1 — adjoint 5,000	
		5,600	1 employé 1,200	
			1 garçon de bureau 1,200	
			11,450	
		Arlon 1 conservateur 2,000		
		Bruges 1 conservateur 4,950	Mons 1 conservateur 4,500	
		1 — adjoint 2,500	1 — adjoint 5,000	
		1 employé 2,200	1 employé 2,200	
		9,650	1 — — — — — 1,200	
			1 garçon de bureau 1,200	
			12,100	
		Gand 1 conservateur 5,000	Namur 1 conservateur 4,500	
		1 — adjoint 3,500	1 — adjoint 5,600	
		1 employé 2,000	1 garçon de bureau 1,500	
		1 — — — — — 1,600		
		1 concierge 1,300		
		15,400		9,400
		Hasselt 1 conservateur 2,400		
57	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives		7,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.		5,500 »
	c.	Inspection des archives communales		2,000 »
58		Échanges littéraires internationaux		
TOTAL DU CHAPITRE X				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CÉRÉDITS demandes	CÉRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CÉRÉDITS alloués	DÉPENSES de	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1900.	POUR L'EXERCICE 1899.			POUR L'EXERCICE 1898	L'EXERCICE 1897	
825,930	835,649	26,900	36,619	802,419 97	778,878 37	
65,600	65,600	"	"	65,600 "	59,374 88	
10,200	10,200	"	"	10,200 "	10,199 19	
68,050	68,050	"	"	68,050 "	68,049 70	
14,700	25,700	"	9,000	14,700 "	14,497 58	
12,000	10,000	2,000	"	10,000 "	10,000 "	
996,480	1,015,199	28,900	45,619	970,969 97	940,999 72	
. DIMINUTION . . fr.		16,719				

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
61	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire
62	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège
63	»	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses
64	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers
66	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 47, litt f, de la loi du 12 avril 1894.
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
68	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	833 30	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,595 90	
1,528,408	1,493,043	35,365	»	1,495,663	1,460,091 17	
430,100	403,000	27,100	»	400,260	395,329 32	
111,000	111,000	»	»	115,000	107,458 60	
60,000	60,000	»	»	60,000	62,977 30	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,506 36	
11,000	11,000	»	»	9,078	9,837 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,496 49	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,237 24	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,155,008	2,094,543	60,465	»	2,092,503	2,049,182 88	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
70	•	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
71	•	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
•	•	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT MOYEN.
72	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire
73	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. .
74	•	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.
75	•	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau .
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
76	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand. 45,850 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège 41,550 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement 2,900 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,155,008	2,094,543	60,465	•	2,092,505	2,049,182 88	
12,000	12,000	•	•	13,500	10,278 31	
21,000	21,000	•	•	21,000	20,880 •	
•	2,500	•	2,500	•	•	
2,188,008	2,130,043	60,465	2,500	2,126,805	2,080,541 59	
AUGMENTATION. . fr.		57,965				
2,000	2,000	•	•	2,000	1,500 •	
2,920	2,920	•	•	2,920	7,274 10	
49,400	49,200	200	•	48,100	25,657 50	
17,500	17,000	500	•	17,000	14,457 40	
					a) 6,000 •	a) Art. 73 du Budget de 1897.
					b) 2,527 80	b) — 74 —
					c) 8,000 •	c) — 75 —
					d) 3,763 40	d) — 76 —
88,000	85,400	2,600	•	85,400	82,258 25	
159,820	156,520	3,300	•	155,420	151,598 45	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
77	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	5,530 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	5,670 »
78	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
79	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel.	
80	»	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	
	»	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes : frais divers (pour mémoire)	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
81	a.	Aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830).	1,031,360 »
	b.	Aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881)	723,990 »
	c.	Aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830).	933,820 »
	d.	Aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881)	1,118,180 »
	e.	Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	1,320 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
159,820	156,520	3,300	»	155,420	151,398 45	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,851 24	
40,000	37,000	3,000	»	59,691 20	41,104 90	
2,500	2,500	»	»	2,500	1,759 02	
a) 4,000	6,000	»	2,000	6,000	3,044 22	a) Charge temporaire
»	1,400	»	1,400	1,400	»	
3,815,670	3,723,564	92,306	»	3,668,764	3,588,502 60	
4,032,990	3,937,784	98,606	5,400	3,874,775 20	3,795,080 45	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers (<i>pour mémoire</i>)
82		Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées
83	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. 164,410 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 1,040 »
84		Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
85		Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers
86		Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
87		Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
88		Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen
		Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État (<i>pour mémoire</i>)
		Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions, reliures et autres dépenses (<i>pour mémoire</i>).
89		Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
4,032,990	5,937,784	98,606	5,400	3,874,775 20	3,795,660 45	
•	4,000	•	4,000	4,000 •	5,000 •	
34,500	34,500	•	•	34,500 •	52,275 •	
163,450	158,411	10,039	•	156,015 50	153,598 10	
35,760	32,000	1,760	•	34,310 69	31,999 03	
26,950	26,950	•	•	26,950 •	27,864 14	
2,000	2,000	•	•	2,000 •	2,000 •	
95,000	105,000	•	10,000	127,197 •	114,252 49	
11,200	9,200	2,000	•	10,181 19	9,455 84	
•	•	•	•	1,216 75	•	
•	•	•	•	•	942 65	
5,500	•	5,500	•	7,000 •	•	
4,407,350	4,306,845	117,905	17,400	4,278,144 35	4,172,847 68	
AUGMENTATION . . fr		100,505				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
CHAPITRE XIII.																																																								
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																								
90	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire																																																						
91	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																						
92	»	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																						
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales . . .</td><td>2</td><td>•</td><td>6,500</td><td>13,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales . . .</td><td>1</td><td>•</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des éconômats</td><td>1</td><td>•</td><td>5,000</td><td>5,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>•</td><td>5,000 à 7,500</td><td>101,750</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>85</td><td>•</td><td>5,000 à 4,500</td><td>306,100</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité</td><td>•</td><td>•</td><td>•</td><td>2,560</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>•</td><td>•</td><td>•</td><td>5,000</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>435,500</td><td></td></tr></table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . .	2	•	6,500	13,000		Inspectrice des écoles normales . . .	1	•	2,000	2,000		Vérificateur des éconômats	1	•	5,000	5,000		Inspecteurs principaux	18	•	5,000 à 7,500	101,750		Inspecteurs cantonaux	85	•	5,000 à 4,500	306,100		Disponibilité	•	•	•	2,560		Augmentations de traitement	•	•	•	5,000						435,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																			
Inspecteur des écoles normales . . .	2	•	6,500	13,000																																																				
Inspectrice des écoles normales . . .	1	•	2,000	2,000																																																				
Vérificateur des éconômats	1	•	5,000	5,000																																																				
Inspecteurs principaux	18	•	5,000 à 7,500	101,750																																																				
Inspecteurs cantonaux	85	•	5,000 à 4,500	306,100																																																				
Disponibilité	•	•	•	2,560																																																				
Augmentations de traitement	•	•	•	5,000																																																				
				435,500																																																				
a.		Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales 8,700 »																																																						
b.		Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																						
		1° Aux inspecteurs principaux 40,000 »																																																						
		2° Aux inspecteurs cantonaux 120,000 »																																																						
		3° Aux inspectrices déléguées 28,800 »																																																						
c.		Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux 3,600 »																																																						
d.		Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire . 1,200 »																																																						
a.		Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires 110,400 »																																																						
b.		Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite 800 »																																																						
A REPORTER. fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1898	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	"	"	2,000	2,000	"
3,800	3,800	"	"	3,800	5,797 66	
455,500	450,500	5,000	"	450,500	402,414 61	
202,300	202,300	"	"	202,300	168,566 50	
111,200	106,800	4,400	"	98,000	97,200	"
754,800	745,400	9,400	"	756,600	673,978 77	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . 605,000					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an (sans préjudice par l'arrêté royal du 1 ^{er} juil. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de couronnement par les agents en dehors de leurs attributiones.	MONTANT de la dépense.
		Écoles normales d'instituteurs :					
		Directeurs	7	•	de 4,000 à 5,000	3,700	37,600
		Économes	7	•	» 2,200 » 3,000	2,600	22,950
		Professeurs	77	•	» 2,400 » 4,000	»	203,200
		Surveillants	19	»	» 1,400 » 2,000	3,100	54,750
		Gens de service	13	»	» 900 » 1,100	»	14,200
		Écoles normales d'institutrices :					
		Directrices	6	•	de 3,400 à 4,000	1,000	24,100
		Économes	6	»	» 1,800 » 2,600	1,000	14,800
		Régentes et professeurs	57	•	» 2,400 » 3,600	»	179,800
		Maitresses d'études	20	•	» 1,200 » 1,800	2,870	36,170
		Gens de service	11	•	» 900 » 1,800	»	12,350
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires					579,920 25,080
						Total . . .	605,000
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements nor- maux de l'État					81,650
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles commu- nales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux tem- poraires. Frais divers					20,000
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application					130,000
95							
96		Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours fræbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne					
97		Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Admi- nistration de l'enseignement primaire					
98		Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État					
99		Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées					
100	a.	Frais des conférences des instituteurs					119,800
	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs con- currents ; frais du jury ; frais divers					12,000
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
754,800	745,400	9,400	,	756,600	673,978 77	
836,650	836,650	,	,	847,072 18	773,569 85	
20,000	20,000	,	,	20,000	31,282 30	
6,000	6,000	,	,	6,000	5,999 75	
77,000	70,950	6,050	,	70,950	70,948 10	
300,000	300,000	,	,	300,000	298,914	
131,800	131,800	,	,	131,800	114,263 50	
2,126,250	2,110,800	15,450	,	2,112,422 18	1,968,956 27	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
101	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
102	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	
103	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893 : 1 ^{er} aux communes; 2 ^e aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	
104	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	
105	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	
106	»	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	
107	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	
108	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.	
109	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa) .	
110	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	
111	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.	17,000 »
112	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	7,250 »
113	»	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899, et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale.	
TOTAL DU CHAPITRE XIII			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,126,250	2,110,800	15,450	"	2,112,422 18	1,968,956 27	
100,000	100,000	"	"	100,000	699,750 57	
9,600,000	9,400,000	200,000	"	9,200,000	8,766,675	
950,000	950,000	"	"	950,000	901,843	
20,000	20,000	"	"	20,000	9,335	
600,000	400,000	200,000	"	500,000	245,164 46	
115,000	113,000	"	"	125,000	83,916 98	
250,000	250,000	"	"	298,000	255,566 05	
50,000	50,000	"	"	50,000	2,508 55	
1,600,000	1,500,000	100,000	"	1,500,000	1,250,000	
9,200	6,700	2,500	"	6,700	6,500	
4,500	6,800	"	2,500	6,800	5,806 28	
59,250	39,250	"	"	39,250	45,025 81	
7,500	"	7,500	"	9,000	"	
15,451,500	14,928,550	522,950	2,500	14,697,172 18	14,236,627 75	
AUGMENTATION . . fr.		522,950				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NOMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
114	'	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
115	'	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
116	'	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
'	'	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale et de celui d'Anvers (<i>pour mémoire</i>)
117	'	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
'	'	Enseignement supérieur. — Participation à l'Exposition internationale de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).
118	'	Enseignement supérieur, moyen et primaire — Participation à l'Exposition universelle de Paris
119	'	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux
'	'	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices (<i>pour mémoire</i>).
'	'	Tir national. — Installations complémentaires (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Acquisition d'une collection de jetons des anciens magistrats de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)
120	'	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires
121	'	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899 Transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
'	'	Enseignement primaire. — Indemnité et capital constitutif d'une rente annuelle et viagère à inscrire au grand-livre de la Dette publique au profit d'une ancienne élève de l'Ecole normale de l'Etat à Tournai, victime d'un accident survenu audit établissement (<i>pour mémoire</i>).
122	'	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement
'	'	Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>).
'	'	Acquisition des collections entomologiques formées par le Dr Candèze (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Participation de l'Université de Gand à l'Exposition provinciale de la Flandre orientale en 1899 (<i>pour mémoire</i>)
'	'	Bibliothèque royale. — Acquisition de médailles (collection du Chastel) (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
11,000	11,000	»	»	12,750	1,674 88	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,032 65	
36,000	a) 54,000	2,000	»	54,000	52,941 25	a) Art. 22 du Budget de 1899.
67,000	65,000	2,000	»	66,750	51,648 78	
AUGMENTATION . . fr.		2,000				
»	»	»	»	3,500 »	47,917 67	
»	32,510	»	32,510	»	»	
30,678	84,460	»	53,782	92,533 91	157,961 58	
»	»	»	»	»	24,997 20	
40,000	»	40,000	»	»	»	
20,000	40,000	»	20,000	40,000 »	21,000 »	
»	»	»	»	»	40,000 »	
»	»	»	»	»	24,961 23	
»	»	»	»	»	6,000 »	
800,000	700,000	100,000	»	700,000 »	»	
250,000	250,000	»	»	»	»	
»	»	»	»	72,633 06	»	
289,000	490,000	»	201,000	500,000 »	»	
»	»	»	»	»	60,000	
»	25,000	»	25,000	»	»	
»	4,000	»	4,000	»	»	
»	300,000	»	300,000	»	»	
1,429,678	1,925,970	140,000	636,292	1,408,886 97	382,837 68	
DIMINUTION . . fr.		496,292				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. 1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires. I. Administration centrale II. Pensions et secours III. Statistique générale IV. Affaires provinciales et communales V. Affaires électorales VI. Milice VII. Garde civique et corps de sapeurs-pompiers VIII. Décoration civique et récompenses pécuniaires IX. Légion d'honneur et Croix de fer X. Sciences et lettres XI. Enseignement supérieur XII. Enseignement moyen XIII. Enseignement primaire XIV. Dépenses diverses et imprévues 2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles. XV. Services divers TOTAUX fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
631,800	616,080	15,720	"	600,889 35	578,880 48	
437,921	448,971	"	11,050	471,621	405,665 55	
18,500	18,500	"	"	18,500	19,964 52	
2,371,522	2,356,282	15,040	"	2,347,340	2,501,746 20	
533,000	135,000	200,000	"	297,000	57,874 27	
140,000	140,000	"	"	140,000	126,967 15	
525,100	489,100	56,000	"	427,500	138,856 16	
25,600	25,600	"	"	19,600	19,845 47	
222,200	222,200	"	"	241,400	245,383 52	
996,480	1,015,199	"	16,719	970,969 97	940,999 72	
2,188,008	2,150,043	57,965	"	2,126,805	2,080,341 39	
4,407,550	4,506,845	100,505	"	4,278,144 55	4,172,847 68	
15,451,500	14,928,550	522,950	"	14,697,172 18	14,256,627 75	
67,000	65,000	2,000	"	66,750	51,648 78	
1,429,678	1,925,970	"	496,292	1,408,686 97	382,837 68	
29,245,259	28,819,140	950,160	524,061	28,111,976 80	25,760,466 08	
AUGMENTATION. . . fr.		426,119				

(306)